les terroristes imaginaires

Pour un fumigène dans une manifestation ou des autocollants anticapitalistes sur un distributeur de billets, la police mobilise désormais les moyens de l'antiterrorisme. Enquête sur une dérive policière.

par Camille Polloni illustration Gazhole

D'où viendra la prochaine bombe ? Le 4 novembre, devant les caméras de France 2, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux détaille les trois formes de terrorisme qui menacent la France. Le ministre cite l'organisation séparatiste basque ETA puis *"ceux qui viennent de l'ultragauche. Regardez ce qui s'est passé à Athènes avec le colis* (piégé) *destiné au président de la République"*. Il clôt la liste avec *"l'islamisme radical, une menace forte"*.

Des anarchistes grecs ont en effet tenté d'envoyer des colis explosifs à Nicolas Sarkozy, Angela Merkel et Silvio Berlusconi. Mais ces bombes d'ultragauche sont loin : à 2 098 kilomètres de chez nous. Quand il parle d'ultragauche, Brice Hortefeux désigne ce mélange d'anarchistes, d'autonomes, d'antifascistes et de libertaires, parfois rassemblés en France dans des manifestations contre les prisons, contre les centres de rétention de sans-papiers ou pour la libération des prisonniers d'Action directe. Autrefois marginalité tolérée, désormais préoccupation majeure du ministère de l'Intérieur, comment cette ultragauche française s'est-elle retrouvée associée au terrorisme ?

une dépanneuse, cinq ADN

Tout commence le 2 mai 2007 avec un engin incendiaire. Sous une dépanneuse de police garée devant le commissariat de la rue de Clignancourt à Paris, les policiers découvrent un sac en plastique contenant des bouteilles de liquide incendiaire et un dispositif de mise à feu. Ils recueillent cinq traces ADN. La police antiterroriste mène l'enquête.

En janvier 2008, des douaniers contrôlent la voiture d'un couple au péage de Vierzon, dans le Cher. Dans leur coffre, ils trouvent un plan de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville, du chlorate de soude et de la documentation sur la fabrication des explosifs. Après quatre-vingt seize heures de garde à vue sous le régime de l'antiterrorisme, Inès M. et Franck F. se retrouvent à Fleury-Mérogis et subissent le traitement réservé aux "détenus particulièrement surveillés". L'ADN d'Inès correspond à l'un de ceux relevés sous la dépanneuse de police. Proches de la mouvance anarchiste des autonomes, ces partisans d'une ▶

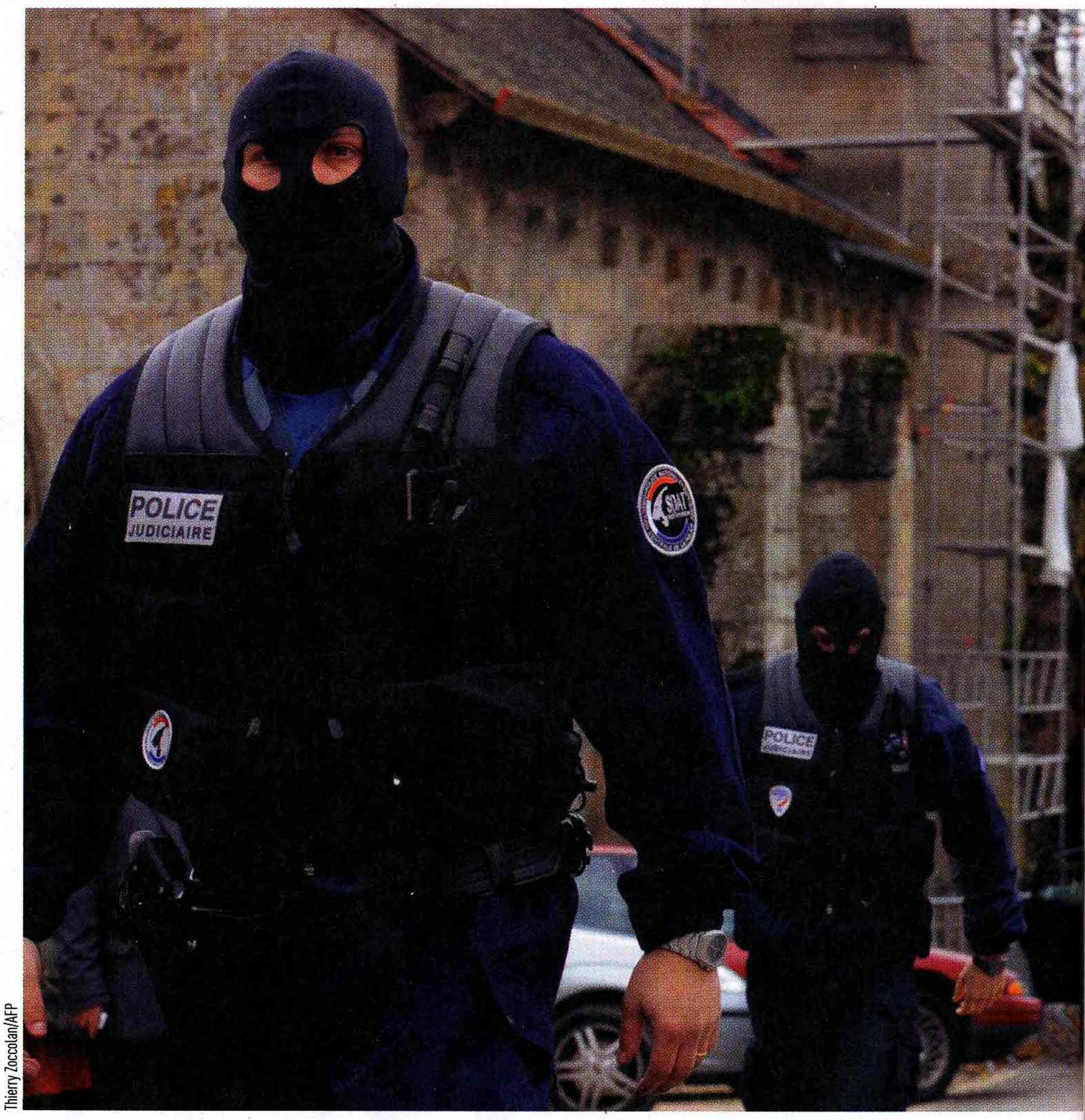

Thierry Zoccolan/AFP

insurrection permanente contre l'Etat, les partis et les syndicats, ces insurgés sans organisation qui cassaient du flic dans les manifestations des années 1970-1980, Inès et Franck deviennent les premières figures d'ultragauche mises en examen pour terrorisme depuis les lois de 1986. Peu médiatisée malgré la constitution de comités de soutien et une large couverture dans les organes militants, l'affaire échappe au grand public. Inès reste un an en détention provisoire, Franck quatre mois. En attendant une décision du magistrat, la justice les remet finalement en liberté sous contrôle judiciaire.

le spectre d'Action directe

A l'époque de l'arrestation d'Inès et Franck, trois hommes en route pour une manifestation contre les centres de rétention sont interpellés à Fontenay-sous-Bois. Ils transportent des ingrédients pour fabriquer un fumigène : un mélange non explosif de sucre, de farine et de chlorate de soude. Les policiers trouvent aussi quelques clous. Ils en concluent que les trois hommes possèdent de quoi confectionner une "bombe à clous". Les analyses chimiques contrediront cette hypothèse. Mais l'ADN de deux d'entre eux correspond à ceux de la dépanneuse.

Ces trois dossiers, ainsi qu'une tentative d'incendie dans un entrepôt de la SNCF perpétrée par le frère d'Inès (dont l'ADN a aussi été retrouvé sur la dépanneuse) pendant le mouvement anti-CPE de mars et avril 2006, figurent aujourd'hui sur le bureau du juge antiterroriste Edmond Brunaud, qui n'a pas terminé son enquête. Les mis en examen, hostiles à la classification policière de terrorisme et à ce qu'ils appellent *"les journaflics"*, refusent de s'exprimer autrement que par des lettres publiées dans leurs propres journaux et sites internet. On peut y lire le récit de leur vie en prison, le déroulement des interrogatoires ou leur dénonciation de l'état de la société française.

Quand la ministre de l'Intérieur, alors Michèle Alliot-Marie, découvre ces trois affaires début 2008, elle ordonne aux policiers des services de renseignement de surveiller de très près l'ultragauche. Le 10 février, elle déclare sur RTL et LCI *"craindre"* en France le *"terrorisme d'extrême gauche"* qui viendrait s'ajouter, selon elle, aux risques terroristes *"d'Al-Qaeda, d'ETA ou de Corse"*. En juin, un rapport de la Direction centrale des renseignements généraux, intitulé *"Du conflit anti-CPE à la constitution d'un réseau préterroriste international : regards sur l'ultragauche française et européenne"* recense toutes les actions attribuées à *"la mouvance anarcho-autonome"*. Il avance une formule qui va influencer la pensée de Michèle Alliot-Marie : *"Les faits et comportements observés sur notre territoire sont similaires à ceux recensés à la fin des années 1970 qui avaient été précurseurs de la constitution du groupe Action directe."* La comparaison avec Action directe va dès lors imprégner les discours de la ministre. On la retrouvera aussi sous la plume des policiers dans les dossiers en instruction.

Arrive l'affaire de Tarnac. Dix occupants d'une ferme autogérée en Corrèze sont soupçonnés, en octobre et novembre 2008, d'avoir entravé la circulation des TGV en s'attaquant à leur alimentation électrique. Avant même l'audition des suspects, Michèle Alliot-Marie convoque la presse au ministère. Elle explique que *"des personnes ont été vues dans des lieux proches des lieux de sabotage, à des heures pouvant correspondre"* et que la police dispose de *"suffisamment d'éléments réunis pour procéder à cette opération"*. Depuis, les avocats des mis en examen ont révélé les nombreuses incohérences de l'enquête policière : erreurs, entre autres, dans le relevé des horaires et des traces de pas. Les ultragauchistes de Tarnac s'éloignent chaque jour davantage de l'image terroriste qu'on a voulu leur attribuer.

de la colle dans la machine à expulser

Dernière affaire en date : fin 2009, des distributeurs automatiques de billets sont fracassés au marteau, détériorés par de l'acide ou de la colle, ou recouverts d'autocollants. C'est l'œuvre

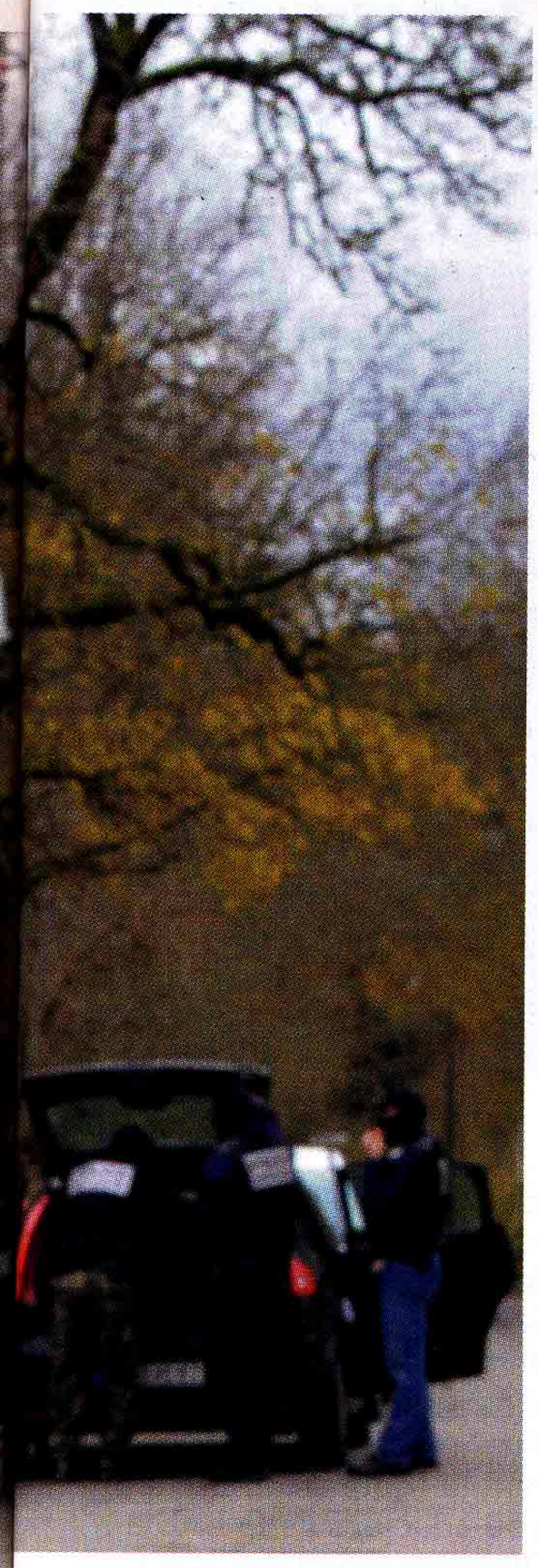

11 novembre 2008, arrestation des suspects de Tarnac : 150 policiers envahissent le village de 300 habitants

trois menaces terroristes selon Hortefeux : l'ultragauche, ETA et l'islamisme radical

des autonomes, ces rebelles que l'on croyait disparus ou embourgeoisés dans des squats d'artistes. Depuis 2007, une nouvelle génération de 20 à 30 ans a repris le combat contre la politique d'expulsion des sans-papiers. Ils veulent briser la cohérence de ce qu'ils appellent *"la machine à expulser"* : l'alliance entre ceux qui profitent des reconduites des étrangers à la frontière. L'Etat, bien sûr, mais aussi les architectes et les constructeurs de prisons (Bouygues, Eiffage), les compagnies de transport qui participent aux expulsions (Air France, Carlson Wagonlit), les banques qui dénoncent des sans-papiers à la police (La Poste, BNP, LCL) et les associations qui encadrent la rétention, comme la Croix-Rouge française. Ces militants ont mené des dizaines d'opérations ciblées en région parisienne, à Lille, à Rennes, au moment du procès des "révoltés de Vincennes", ces sans-papiers accusés d'incendie volontaire lors d'une mutinerie dans un centre de rétention administrative en juin 2008.

La nuit du 4 décembre 2009, donc, des petits groupes d'autonomes s'attaquent à une soixantaine de distributeurs de billets de La Poste et de la BNP dans des arrondissements de l'Est parisien. Obstrués ou cassés, les automates sont recouverts d'autocollants : *"Hors service. Cette banque balance des sans-papiers aux flics. Sabotons la machine à expulser. Liberté pour toutes et tous"*. Quelques jours plus tard, c'est le tour de vingt-sept autres distributeurs de La Poste, du Crédit lyonnais, de la Société générale et du CIC.

On est loin des attentats de l'ETA ou d'Al-Qaeda mais la police prend les choses au sérieux. Le parquet de Paris envoie la brigade criminelle. En février, à six heures du matin, celle-ci arrête à leur domicile cinq personnes appartenant à la mouvance anarcho-autonome et saisit des bombes de peinture. La justice met les suspects en examen pour *"dégradations graves en réunion, dégradations de biens par des substances explosives ou incendiaires et refus de prélèvement ADN"*.

Sur ces mises en examen et sur ce que recouvre le terme de substances explosives, le parquet de Paris ne nous donnera aucune information. Nous apprendrons seulement le nombre d'enquêtes préliminaires ouvertes pour des actions attribuées à la mouvance anarcho-autonome entre février et mai 2010 : douze au total pour des dégradations au marteau ou à la peinture contre La Poste, Air France, Carlson Wagonlit, LCL, BNP et la Croix-Rouge.

Sur le site du Réseau éducation sans frontières (RESF), l'une des personnes interpellées pour ces dégradations a rédigé un témoignage. Elle se bat contre les expulsions d'enfants étrangers. La brigade criminelle l'a arrêtée parce que son numéro de téléphone figurait dans les listes d'appels d'autres suspects. Elle s'est très vite retrouvée hors de cause. Le récit de son arrestation donne un aperçu de l'enquête en cours. *"Les policiers m'ont dit qu'ils cherchaient des bombes de peinture. Ils m'ont parlé de destruction de distributeurs automatiques de billets.* (...) *Ils m'ont parlé de 'mes engagements politiques de gauche'.* (...) *Ils ont cherché de la littérature subversive. Ils ont pris en photo des livres (le dernier publié par RESF,* La Désobéissance civile (...). *Ils ont fouillé partout* (...)". La routine...
Mais l'affaire, d'apparence ordinaire, va s'emballer. La police se met à enquêter sur les casseurs d'ultragauche, qui manient le marteau et la bombe de peinture, comme sur des poseurs de bombes tout court.

ADN et perquisition

Plusieurs magistrats et policiers nous l'ont confirmé : ce sont aujourd'hui des enquêteurs de la section antiterroriste (SAT) de la brigade criminelle qui travaillent sur les dégradations de distributeurs, les collages d'affiches et les occupations d'agences commerciales par des autonomes. Pour trouver les auteurs de ces dégradations, ils s'appuient sur environ deux cents photos de militants identifiés comme anarcho-autonomes par les services de renseignement (DCRI ; DRPP : Direction du renseignement de la préfecture de police) en région parisienne. Beaucoup de ces clichés proviennent des manifs de soutien aux mis en examen des affaires de Tarnac et de la dépanneuse. Les policiers les comparent aux visages filmés par les caméras de surveillance lors des dégradations. Quand ils arrêtent un suspect, ils prennent son ADN et le comparent à ceux relevés sur les distributeurs de billets abîmés. Le vandale présumé refuse souvent le prélèvement. Les policiers mènent alors une perquisition à son domicile et collectent sans son consentement de l'ADN sur ses vêtements, son oreiller ou sa brosse à cheveux.

Me Adrien Devonec, avocat à Paris, défend l'un des interpellés de février : un jeune homme soupçonné d'avoir guetté pendant que d'autres militants taguaient les murs d'une banque et injectaient de la colle dans les distributeurs. Il dénonce la tendance qu'ont les enquêteurs à interpeller au hasard dans la mouvance autonome dans l'espoir de résoudre ainsi leurs affaires. Sa consœur Laurence Bedossa, conseil de plusieurs jeunes autonomes, ▶

La BNP est souvent visée par l'ultragauche qui lui reproche de dénoncer les sans-papiers à la police

parle de *"harcèlement policier"* : *"Depuis deux ans, on les arrête sans cesse. Ils font des gardes à vue de quarante-huit heures sans aucune poursuite à l'arrivée. Je leur dis de prendre garde : le pire serait que l'un d'entre eux pète les plombs, qu'il commette un geste violent qui justifierait ce discours qui les présente comme des terroristes."* Dans l'un des dossiers qu'elle défend, une occupation éclair d'agences Bouygues et SNCF en mars 2010, les policiers ont même mobilisé les grands moyens de l'investigation. Pour retrouver qui a fait un collage sauvage d'affiches à l'intérieur des locaux, ils ont relevé des empreintes digitales, mais aussi filé plusieurs suspects et demandé à la police scientifique d'expertiser la colle utilisée...

Si des militants d'ultragauche sont pourchassés par la police antiterroriste pour une simple dégradation de distributeurs de billets, seront-ils demain jugés pour terrorisme ? Au parquet de Paris, le bureau du procureur nous assure que *"dans cette affaire, aucun élément n'est susceptible d'entraîner un classement en antiterrorisme"*. Marc Trévidic, l'un des huit juges du pôle antiterroriste, considère que la section antiterroriste a d'autres chats à fouetter que d'enquêter sur l'ultragauche. Il ne cache pas son agacement. *"Pour l'instant, je ne vois pas du tout où est cette menace terroriste d'ultragauche. Il faudra définir ce que c'est et nous expliquer qui est mort..."*

Ce juge instruit de lourds dossiers comme celui sur l'enlèvement et la décapitation des moines de Tibhirine ou l'attentat anti-Français de Karachi en 2002. Il sait que les enquêtes sur les poseurs de bombes qui tuent des gens ont besoin du meilleur des savoir-faire policiers. *"Si la section antiterroriste* (de la brigade criminelle – ndlr) *s'occupe des atteintes aux biens, elle a moins de temps pour s'occuper du reste et les enquêtes plus sérieuses attendent."* Sollicités sur cette question par *Les Inrocks*, le parquet de Paris et le ministère de la Justice ont expliqué qu'*"ils n'avaient pas à justifier le choix des enquêteurs"*.

Autre signe que la distinction entre l'atteinte aux biens et le terrorisme est en train de s'effacer : la rédaction il y a plus de deux ans d'un texte officiel qui propose d'élargir le champ des poursuites en matière de terrorisme. Il s'agit de la circulaire Dati, alors ministre de la Justice, du 13 juin 2008. Elle traite d'*"une résurgence de faits en lien avec la mouvance anarcho-autonome"* et de violences commises *"à l'occasion de manifestations de soutien à des prisonniers ou des étrangers en situation irrégulière"*. Cette circulaire demande aux parquets locaux confrontés à ces faits et à ces violences *"d'informer dans les plus brefs délais la section antiterroriste du parquet de Paris"*. L'objectif est sans équivoque : *"...pour apprécier de manière concertée l'opportunité d'un dessaisissement à son profit"*.

des gants de vélo suspects

Depuis deux ans que cette circulaire existe, le comportement des policiers a changé. A Paris, on les a vus agir curieusement en face d'objets (des gants de vélo) ou de comportements (un manifestant habillé tout en noir) considérés jusqu'à présent comme ordinaires. Exemple le 8 novembre 2009, à Paris. Xavier[1], cadre de 30 ans, se définit comme un *"militant antifasciste"*. Il rejoint à pied une manifestation pour les droits des familles de prisonniers, la deuxième après celle de Poitiers, en octobre, où des manifestants ont démoli des vitrines et des Abribus. Il se dirige vers le cortège avec une dizaine de manifestants. *"Nous marchions vraiment détendus, avec un drapeau visible, des tracts, des revues à la main et dans un sac... On ne ressemblait vraiment pas à un black-bloc* (ces groupes autonomes qui commettent des violences volontaires dans les manifestations – ndlr) *!"* Rue du Faubourg-Saint-Antoine, quatre voitures de police barrent la route aux marcheurs. Une douzaine de policiers de la BAC en descendent. *"Ils nous encerclent, nous plaquent contre un mur et nous mettent en joue au niveau de la tête avec leur flash-ball. Nous nous laissons fouiller. L'un d'entre nous avait des gants de vélo légèrement renforcés. Les flics voulaient lui faire avouer que c'était pour se battre."*

Une estafette embarque tout le monde au commissariat de la place Gambetta. *"Ils nous ont mis dans la même cellule, la porte ouverte. Les flics de la BAC gardaient l'entrée et nous mettaient la pression : 'C'est à cause de vous que le FN est si fort en France' ; 'Alors, tu voulais casser du keuf ?' Un policier plaquait son flash-ball contre sa poitrine et le chargeait en nous fixant. On aurait dit qu'ils voulaient nous pousser à l'outrage. A un moment, le commissaire a débarqué. Il a jeté un œil dans la cellule et à la table sur laquelle les policiers de la BAC avaient posé le résultat de leur fouille : tracts, revues, gants de vélo, casquette à pointes et un drapeau. Il a lancé : 'C'est tout ce que vous m'avez trouvé ? Alors vous vous en occupez, je ne veux pas en entendre parler."* Après plus de cinq heures en cellule sans être placés en garde à vue et plusieurs vérifications d'identité, les

31 janvier 2009, manifestation à Paris contre les lois antiterroristes

IP3Press/MaxPPP

"dans les années 70, on leur aurait foutu la paix"

Laurence Bedossa, avocate

policiers relâchent les manifestants sans être l'objet de poursuites.

Renaud[1], serveur de 37 ans, est interpellé à Paris le 29 mai 2010, une heure avant une manifestation non déclarée pour la liberté de circulation et contre les reconduites aux frontières. Habillé entièrement en noir mais le visage découvert, il discute avec quatre personnes sur la place de la République. Des policiers le contrôlent et fouillent son sac à dos, dans lequel ils trouvent des tracts *"Non aux expulsions"* et une petite bombe lacrymogène de 50 millilitres.

Renaud fait sept heures de garde à vue, donne ses empreintes et se laisse photographier mais refuse le prélèvement ADN. Jugé trois mois plus tard pour "attroupement armé", il ressort libre du tribunal : les policiers n'avaient le droit ni de fouiller son sac, ce qui s'apparente à une perquisition, ni de lui demander son ADN pour les faits reprochés. Lors des débats, on a entendu la consigne de la préfecture aux policiers, qui explique l'arrestation de Renaud : interpeller les personnes *"dont l'apparence et le comportement laissent supposer l'appartenance à un groupe à risque de la mouvance anarchiste"*.

On reconnaît la préoccupation de la circulaire Dati. Depuis deux ans qu'elle existe, des violences d'ultragauche en manifestation ont-elles été signalées à la section antiterroriste du parquet ? *"Il y a des éléments qu'on n'a pas envie de divulguer dans la presse"*, nous répond une chargée de communication du parquet de Paris. Au ministère de la Justice, même réponse : *"Nous n'avons pas vocation à nous substituer au parquet de Paris s'il ne souhaite pas communiquer là-dessus"*, explique un conseiller.

six mois à Fleury-Mérogis

La menace terroriste d'ultragauche définie par Brice Hortefeux est aujourd'hui cernée. Il existe une police antiterroriste pour traquer les saboteurs de *"la machine à expulser"* ; une section antiterroriste du parquet prête à statuer sur des violences commises en manifestation ; et, pour soutenir l'ensemble, une circulaire antiterroriste taillée pour la contestation d'ultragauche. Il ne manque qu'une chose, ainsi que le suggérait le juge Trévidic : des terroristes. Du moins, ceux qui méritent d'être comparés à ETA, Al-Qaeda, ou bien aux anarchistes grecs qui fabriquent des colis piégés.

Me Laurence Bedossa, l'avocate, soupçonne *"une volonté d'instaurer un climat de peur et de pousser à la faute"*. Elle raconte l'audition d'un suspect dans l'affaire de la dépanneuse. Au juge qui demande à cette dernière *"ce qu'elle pense de la société"*, le jeune homme répond : *"Je m'oppose au fait que les riches soient de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres."* *"Donc vous êtes anarchiste ?"*, veut-on lui faire avouer. Me Bedossa s'étonne : *"Aujourd'hui, être anarchiste supposerait la violence contre des personnes et se réduirait à cela. Dans les années 1970, on leur aurait foutu la paix. Aujourd'hui, on les considère comme des terroristes en puissance alors que ce sont des personnes éduquées, souvent diplômées, qui ne se reconnaissent ni dans le Parti socialiste, ni dans Olivier Besancenot."*

Me Adrien Devonec défend un trentenaire condamné à de la prison ferme. Il manifestait contre la réforme des retraites, avait donné un coup de pied à un passant qui empêchait un casseur de s'en prendre à une banque. Son avocat s'interroge sur l'utilité d'envoyer en prison un ultragauchiste qui a donné un coup pendant une manifestation : *"Rester six mois à Fleury-Mérogis, est-ce que ça va le calmer ou l'énerver ?"*

Dans l'Est de la France, Nicolas, militant libertaire d'ultragauche très impliqué dans la lutte contre les expulsions, s'inquiète d'un durcissement de l'Etat contre les opposants aux expulsions des étrangers. Il voit en retour des sympathisants d'ultragauche de plus en plus tentés de mordre le mollet de *"la machine à expulser"*. *"La répression entraîne son contrecoup. Des comités se montent. Les militants les plus convaincus sont prêts à se sacrifier davantage aujourd'hui qu'il y a six mois. Je vois la rébellion qui gagne de nouvelles couches de la population."*

Si cela vient à se vérifier, les policiers antiterroristes n'ont peut-être pas fini de se battre contre des feux de poubelles. ■

1. Les prénoms ont été changés